

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
d'Auvergne

**Décision n° 2206 du 5 février 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la région de gendarmerie d'Auvergne**

NOR : INTJ1501570S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 22970 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424062S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> mars 2015:

**Le Labour, Éric** Nigend : 138 448 Numéro de livret de solde : 5 324 859

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mars 2015:

**Bermejo, André** Nigend : 146 734 Numéro de livret de solde : 8 005 307

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mars 2015:

**Chassagne, Cédric** Nigend : 178 942 Numéro de livret de solde : 8 036 472

**Besse, Jean-Christophe** Nigend : 194 067 Numéro de livret de solde : 8 064 101

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 février 2015.

*Le colonel, commandant la région  
de gendarmerie d'Auvergne,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,*  
P. REUL